



COMMUNE DE LA RIPPE

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Objets pouvant être dispensés d'enquête publique (art. 72d RLATC)

1. Données géographiques

- a. Commune : _____ District : **Nyon**
- b. Lieu-dit et/ou adresse : _____
- c. Coordonnées géographiques : _____ / _____
- d. N° parcelle(s) : _____ Année de construction _____
- e. N° ECA : _____
- f. Note au recensement architectural : _____

2. Acteur(s)

- ☐ PPE ou copropriété
- ☐ Propriétaire(s) ☐ Promettant acquéreur ☐ Bénéficiaire droit distinct et permanent (DDP)
- Nom, prénom, raison sociale : _____
- Rue, NPA Localité : _____
- Tél. : _____ Mobile : _____ Courriel : _____
- ☐ Propriétaire(s) ☐ Promettant acquéreur ☐ Bénéficiaire droit distinct et permanent (DDP)
- Nom, prénom, raison sociale : _____
- Rue, NPA Localité : _____
- Tél. : _____ Mobile : _____ Courriel : _____

3. Auteur des plans

- ☐ Architecte ☐ Ingénieur ☐ Propriétaire ☐ Autre
- Nom, prénom, raison sociale : _____
- Rue, NPA Localité : _____
- Tél. : _____ Mobile : _____ Courriel : _____

4. Nature principale des travaux (Une seule croix possible)

- | | | |
|--|--|--|
| ☐ Adjonction | ☐ Agrandissement | ☐ Modification destination des locaux |
| ☐ Construction nouvelle | ☐ Transformation | ☐ Rénovation totale |
| ☐ Démolition partielle | ☐ Démolition totale | ☐ Reconstruction après incendie |

5. Description de l'ouvrage :

6. Demande de dérogation (à quel article et avec mention du motif et de la base légale d'octroi) :

7. Estimation des travaux : CHF _____

8. Signatures

Propriétaire(s) : _____ Auteur des plans : _____

Consultation ouverte au public du _____ au _____

Memento

Pour les travaux de peu d'importance dispensés d'enquête publique (art. 72d RLATC)

Pièces à produire en minimum 3 exemplaires :

- Formulaire daté et signé ;
- Plan de situation à l'échelle 1:500 ou 1:1000, selon l'art. 69 RLATC, ou extrait cadastral récent moins de 6 mois ;
- Plan des travaux prévus ;
- Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé ;
- Accord écrit de tous les propriétaires limitrophes

L'intégralité des documents doivent être signés par l'auteur des plans et par le(s) propriétaire(s). En cas de copropriété ou de PPE, la signature de l'administrateur ou de chaque copropriétaire est requise.